



Extension de Garantie orange (sans vétusté)

couverture mécanique Flexible

Véhicules

Véhicules de toutes marques présentés à l'Argus, inférieurs à 3.5 Tonnes, inférieurs à 20 CV (4x4 inclus).

Âge / Kilométrage
à la conclusion du contrat

Moins de 7 ans et Moins de 130 000 Km.

Type / Usage

Véhicules d'Occasion utilisés à usage Privé ou Professionnel. Hors usages tels que : Taxi, Auto-école, VSL, Ambulance, usage pour Spectacles, Cascades, Épreuve sportive ou de vitesse, Rallye, Course, Société de location, Société de fret .

Énergie

Véhicules Essence, Diesel, Électrique, GPL (si d'origine).

Durée

6, 12, 24 ou 36 mois. Une franchise de 30 jours sera appliquée lors de la conclusion du contrat.

Limites territoriales

Le contrat est limité aux réparations effectuées au sein de l'Union Européenne (Hors DOM-TOM).

Plafond des remboursements

Pour toute la durée du contrat, le montant maximum, toutes interventions confondues, est limité à la valeur Argus kilométrique du véhicule au jour de la dernière panne (sans toutefois pouvoir excéder 7 000 € par dommage). Aucun dommage ne pourra être pris en charge pour les véhicules de plus de 200 000 Km.

Services inclus

- Dépannage - Remorquage.
- Un espace personnel web.
- Un Service Relations Clientèle gère les litiges en rapport avec le contrat du lundi au samedi de 09h00 à 19h00 sans interruption au 0 970 809 054.
- Le contrat est cessible de particulier à particulier.
- Premier diagnostic pris en charge à hauteur de 50€.



Pour les véhicules de moins de 50 000 Km (au moment du dommage) :

Le contrat couvre toutes les pièces reconnues défectueuses du véhicule à l'exception de : la sellerie, les ceintures de sécurité, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, l'auto-radio et l'installation audio-phonique, téléphonique et vidéo, les glaces, les rétroviseurs et leurs éventuels moteurs, les mécanismes de lève-vitres électriques sauf si couplés avec le moteur, la lunette dégivrante, les serrures, les alarmes, les antennes, le ou les toits ouvrants, les suspensions (y compris bras et rotules avant et arrière), traverse arrière, les triangles avant et arrière, les barres stabilisatrices, les amortisseurs et sphères de suspension, les roues, les batteries, les réservoirs, les courroies (sauf distribution), les galets accessoires, les canalisations, les durits et câbles divers, les flexibles, les pédales, les bougies, la commande de boîte de vitesses, les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, le combiné et l'afficheur de bord, les systèmes d'assistance à la conduite (régulateur / limiteur de vitesses, correcteur d'assiette, suspension pilotée,...), la ligne d'échappement y compris le catalyseur et FAP, les capteurs de recul, le capteur de pression des pneumatiques, le système d'aide au stationnement, les recharges de climatisation, les bougies d'allumage et de préchauffage, le disque et le dispositif d'embrayage (mécanisme, butée, émetteur, récepteur), la montre, le moteur capote ou toit ouvrant, les vitres, les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux.

Pour les véhicules de moins de 150 000 Km (au moment du dommage) :

Sont uniquement comprises dans le contrat les pièces suivantes : **Moteur** : Arbres à cames, Bielles, Bloc moteur, Chemise, Capteur Point Mort Haut, Chaîne de distribution, Coussinets de bielles & bielles, Culasse, Culbuteurs, Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre Culasse, Joint de culasse, Joint spi, Pistons, Pochette de rodage, Pompe à huile, Poulie d'arbre à vis ou poulie de vilebrequin (<120 000 km)*, Poussoirs, Segments, Sonde de niveau d'eau, Vilebrequin, Vis de culasse, Volant moteur ou bi-masse (< 120 000 km)* Joints et tresses internes, Turbo et électrovanne de Turbo (< 120 000 km)* **Boîte de vitesses** : Arbres primaire et secondaire, Capteur de vitesses, Différentiel, Éléments de synchronisation, Fourchettes internes et axes, Joints d'étanchéité, Bielles internes, Pignons, Roulements et bagues, Satellites et planétaires, Sélecteurs internes, Synchro, Verrouillage. **Boîte de vitesses automatique** : (< à 120 000 Km) pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteurs de vitesse, capteur de pression d'huile, pompe à huile. **Transmission** : Cardans avant droit et gauche (<120 000 km)*, Joints d'accompagnement, Pont (propulsion), Roulements de roue avant (<120 000 km)*, Soufflets de cardan. **Direction** : Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Vérin de direction. **Circuit électrique ou électronique** : Alternateur, Connexion Air Bag (remise en état), Contacteur Air Bag ou Contacteur Tournant, Contacteur de frein à main, de marche arrière, Démarreur, Fermeture centralisée récepteur, Moteur essuie-glaces AV et AR, Pompe lave-glaces AV/AR, Moteur lève-vitres (pas le mécanisme), Pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, Platine de lève-vitres droite et gauche, Régulateur de tension. **Freinage** : Cylindres de roue AR (< à 120 000 km)*, Étrier (échange ou remise en état), Limiteur et compensateur de charge, Maître cylindre, Répartiteur, Servofrein ou Amplificateur de freinage, Pompe à vide. **Circuit de refroidissement** : Accouplement de ventilateur, Échangeur air/air, Pompe à eau, Radiateur moteur et radiateur de chauffage, Sonde de température d'eau, Ventilateur ou moto ventilateur. **Système d'alimentation** : Carburateur, Débitmètre, Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection (HP et HDI), Puit de jauge. **Climatisation** : Compresseur, Radiateur de climatisation, Ventilateur. **Sécurité** : Air Bag (si problème électrique), Calculateur d'Air Bag, Déclencheurs/ Ré-tenseurs pyrotechniques (hors entretiens et hors ceintures). **Pont** : Pièces lubrifiées internes au Pont, Couronnes, Pignons et Roulements, Satellites.

Pour les véhicules de plus de 150 000 Km (au moment du dommage) :

Sont uniquement comprises dans le contrat les pièces suivantes : **Moteur** : Toutes les pièces internes lubrifiées en mouvement spécifiées ci-après : Arbres à cames, Bielles, Chaîne de distribution lubrifiée, Chemises (sauf le carter et les joints), Coussinets, Culbuteurs, Embiellage, Pignons, Pistons et les axes, Pompe à huile, Poussoirs, Segments, Soupapes. **Boîte de vitesses manuelle** : Toutes les pièces internes lubrifiées en mouvement spécifiées ci-après : Anneaux de synchro, Arbres primaire et secondaire, Fourchettes internes et axes (sauf le carter et les joints, la boîte de transfert et les overdrives), Pignons, Roulements, Verrouillage. **Pont** : Pièces lubrifiées internes au Pont, Couronnes, Pignons et Roulements, Satellites.

* Kilométrage au moment de la déclaration du dommage

Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les fluides, les contrôles, les réglages, les diagnostics, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau.

Cependant et d'une manière générale, tous les véhicules, quels que soit leurs cylindrées, dont le volume de ventes annuelles en France du "Marque / Modèle / Moteur" sont < 200 unités sont exclus.

Le contrat s'applique à condition que : Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile. Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes. Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non agréées par le constructeur. Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé. Une demande d'accord soit effectuée auprès du Plateau Technique de Cirano avant toute intervention sur le véhicule (dans les 3 jours ouvrés suivant la date d'immobilisation). Le contrat soit déclaré à Cirano dans les 5 jours après la vente. La copie du contrôle technique du véhicule soit fournie à Cirano.